



MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Cédric PASSOS à Jean-François RASCLE
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Philippe BOULOUMIÉ - Ivann LECOURT

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes foncières bâties	Taux de 32.11 %
Taxes foncières non bâties	Taux de 34.83 %
Taxe d'habitation	Taux de 10.85 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit de nouveau être voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose plusieurs simulations de revalorisation pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour :

Décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière sur bâti	Taux de 32.75 %
Taxe foncière sur non bâti	Taux de 35.53 %
Taxe d'habitation	Taux de 11.07 %

Le Secrétaire de séance
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

